MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL KHENIFRA
PROVINCE DE BENI MELLAL
CERCLE BENI MELLAL
CAIDAT OLED M'BAREK
COMMUNE DE FOUM OUDI

DÉCISION D'ANNULATION DE L'AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° : 3/2026

LE PRESIDENT DE LA COMMUNE DE FOUM OUDI

Vu le dahir portant loi n° 1-15-85 du 20 Ramadan 1436 (07 juillet 2015) portant promulgation de la loi n° 113-14 concernant les collectivités.

Vu le décret n° 2-17-451 du 04 rabii I 1436 (23 Novembre 2017) portant règlement de la comptabilité des communes et des établissements de coopération intercommunale.

Vu le décret N° : 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Vu l'arrêté du ministère des finances N° : 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatifs aux marchés publique ;

Vu la publication de l'avis sur bon de commande N° : **3/2026** dans le portail électronique des marchés publics le **01/04/2026.**

Vu l'article 48 du décret N° : 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics qui décris les conditions d'annulation d'un appel d'offre.

Suite au dépassement du crédit programmé.

DECIDE

Article 1 : L'avis d'achat sur Bon de Commande N° **3/2026** ayant objet location d'engin (poclain avec marteau et godet) au profit de la commune de foum oudi est Annulé purement et simplement.

Article 2 : Un autre avis d'achat objet : location d'engin (poclain avec marteau et godet) au profit de la commune de foum oudi,sera lance prochainement.

FOUM OUDI le: 06/04/2026

Le président de la Commune

